



HAL
open science

Pratiques associatives d'aide aux personnes migrantes face à la Covid-19 : adaptations, ruptures et besoins renforcés

Itane Lacrampe-Camus, Anaïs Trousselle, Genevieve Cortes

► To cite this version:

Itane Lacrampe-Camus, Anaïs Trousselle, Genevieve Cortes. Pratiques associatives d'aide aux personnes migrantes face à la Covid-19 : adaptations, ruptures et besoins renforcés. 2022. hal-04515478

HAL Id: hal-04515478

<https://hal.science/hal-04515478>

Submitted on 21 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain



Pratiques associatives d'aide aux personnes migrantes face à la Covid-19 : adaptations, ruptures et besoins renforcés

Itane LACRAMPE-CAMUS¹, Anaïs TROUSSELLE², Geneviève CORTES³, Cécile JOUHANNEAU⁴

¹ Docteure en géographie, associée de NARRAU et chercheuse associée à l'UMR ART-Dev

² Docteure en géographie, fondatrice de NARRAU et chercheuse associée à l'UMR ART-Dev,

³ Professeure en géographie à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, UMR ART-Dev

⁴ Maitresse de conférences en science politique à l'Université Paul Valéry Montpellier 3, UMR ART-Dev



Les Papiers de la Fondation n° 35

Mars 2022

Cette recherche a été réalisée avec le soutien de la Maison des Sciences de l'Homme SUD, l'UMR ART-Dev, NARRAU, la Fondation Croix-Rouge française et son partenaire, le Fonds de dotation Compagnie Fruitière.

La Fondation Croix-Rouge française, créée sur l'initiative de la société nationale de la Croix-Rouge française, a pour vocation d'initier, de soutenir et de récompenser les projets de recherche qui mettent en perspective les principes, pratiques et finalités d'une action humanitaire en transition.

À travers l'attribution de bourses et prix de recherche, et l'organisation d'événements scientifiques, la Fondation Croix-Rouge française vise à définir les enjeux de l'action humanitaire de demain, accompagner les acteurs et les personnes, parties prenantes de la solidarité internationale, diffuser les savoirs issus de regards croisés et stimuler le débat.

Les propos et opinions exprimés dans cet article n'engagent que son/ses auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française.

Le contenu de cet article relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'auteur.

Il est interdit pour un usage autre que privé, scientifique ou pédagogique de reproduire, diffuser, vendre et publier intégralement ou partiellement sous quelque forme que ce soit cet article sans autorisation écrite particulière et préalable, dont la demande doit être adressée à la Fondation Croix-Rouge française.

© Tous droits réservés.

Avec le soutien de



Pour citer cet article :

LACRAMPE-CAMUS Itane, TROUSSELLE Anaïs, CORTES Geneviève, JOUHANNEAU Cécile « Pratiques associatives d'aide aux personnes migrantes face à la Covid-19 : adaptations, ruptures et besoins renforcés », Fondation Croix-Rouge française, *Les Papiers de la Fondation*, n° 35, Mars 2022, 23 p.

Résumé

Compte tenu des démarches administratives complexes auxquelles elles étaient confrontées, et de leurs conditions de vie et de logement déjà précaires avant la pandémie, les populations migrantes ont été fortement impactées par la Covid-19. Face aux premières urgences liées à la crise sanitaire, et pour continuer leur mission d'aide, les associations présentes aux côtés des personnes migrantes ont alors redoublé d'efforts. L'objectif de cet article est de questionner les changements induits par la crise sanitaire dans les associations, et de comprendre comment les salarié.e.s et les bénévoles se sont réinventé.e.s au quotidien dans leurs pratiques professionnelles et d'engagement. Dans le même temps, notre étude interroge la pertinence des dispositifs de recherche participative en sciences humaines et sociales pour accompagner les acteurs sur le terrain dans un processus réflexif afin de renforcer leurs actions, organisation, et créer des espaces et des temps d'écoute pour ces personnes engagées et créatrices de savoir-faire innovants. Le développement d'une enquête participative avec trois équipes de bénévoles et/ou de salarié.e.s rattaché.e.s à des associations d'envergure nationale, a permis d'éclairer différents ajustements dans leurs actions quotidiennes et leur organisation en interne lors du 1^{er} confinement. Certaines adaptations dans leur manière de travailler leur ont permis d'engager de nouvelles réflexions pour améliorer leur dispositif d'accompagnement et le dialogue au sein des équipes. Toutefois, la crise sanitaire a également mis en évidence des ruptures dans leur organisation et au sein de leur réseau d'acteurs, illustrant notamment des rapports de domination entre associations et pouvoirs publics préexistants à la crise sanitaire.

Mots-clés : Covid-19, enquête participative, jeunes migrant.e.s, changement, bénévoles, travailleuses et travailleurs sociaux

Summary

Given the complex administrative procedures they had to deal with, and their already precarious living and housing conditions before the pandemic, migrant populations were strongly impacted by Covid-19. Faced with the first emergencies linked to the health crisis, and to continue their aid mission, the associations working alongside migrant people redoubled their efforts. The objective of this article is to question the changes brought about by the health crisis in the associations, and to understand how employees and volunteers reinvented themselves daily in their professional practices and commitment. At the same time, our study questions the relevance of participatory research mechanisms in the humanities and social sciences to accompany actors in the field in a reflective process to strengthen their actions and organisation, and to create spaces and times for listening to these committed people who create innovative know-how. The development of a participatory survey with three teams of volunteers and/or employees attached to national associations has enabled us to shed light on various adjustments in their daily actions and their internal organisation during the first confinement. Certain adaptations in their way of working enabled them to initiate new reflections to improve their support system and the dialogue within the teams. However, the health crisis also highlighted ruptures in their organisation and within their network of actors, illustrating in particular the relationships of domination between associations and public authorities that existed before the health crisis.

Keywords: Covid-19, participatory survey, young migrants, change, volunteers, social workers

Pratiques associatives d'aide aux personnes migrantes face à la Covid-19 : adaptations, ruptures et besoins renforcés

Introduction

Dès le 1^{er} confinement lié à l'épidémie de la Covid-19 en mars 2020, les populations migrantes sont apparues comme particulièrement vulnérables¹, étant confrontées aux situations d'urgence alimentaire², aux confinements dans des conditions d'hébergement précaires³, ou encore à la fermeture des administrations et aux reports des rendez-vous pour régulariser leur situation sur le territoire⁴. Dans le même temps, l'usage d'un vocabulaire guerrier dans les médias et le débat public a contribué à associer le nouveau virus à un choc exogène tel qu'il entraînerait *de facto* des changements durables et profonds dans notre société.

Ce double constat nous a conduit, au sein du projet de recherche IMPCoV « Immersion dans les structures d'accompagnement des populations migrantes en France : personnes migrantes, bénévoles et professionnel.le.s face au SARS-CoV-2 », à nous interroger sur les effets de la pandémie sur les jeunes migrant.e.s isolé.e.s (arrivé.e.s jeunes en France, mineur.e.s ou majeur.e.s, et hors d'un cadre familial) et les accompagnant.e.s présent.e.s à leurs côtés dans les structures associatives. Nous avons analysé le fonctionnement d'associations en temps de crise sanitaire, leurs réseaux et leurs trajectoires, ainsi que les expériences de la pandémie des jeunes migrant.e.s et des salarié.e.s et bénévoles. En considérant les temporalités longues des politiques migratoires et des associations, même si les discours publics présentent la Covid-19 comme une rupture, observe-t-on des changements dans les pratiques associatives, ou bien la crise vient-elle exacerber des logiques préexistantes ? Tout en analysant les pratiques des acteurs sur le terrain, l'objectif de cet article est de questionner la manière dont la recherche en sciences humaines et sociales peut accompagner les bénévoles et les salarié.e.s dans la création d'espaces d'échange et d'analyse de leurs pratiques.

Les accompagnant.e.s sont aux prises d'un système migratoire de plus en plus restrictif et coercitif⁵, dans lequel leurs actions sont largement dépendantes de l'évolution des

¹ Michel Agier et al., 2020, « Personnes migrantes en centres de rétention et campements. Désencamper pour protéger ».

² Yeter Akyaz et Sophie Gisclard, 2020, *Auto Défense Alimentaire*.

³ Annabel Desgrées du Loû, 2020, « Être confinée en hôtel social ou en centre d'hébergement d'urgence ».

⁴ Défenseur des droits, 2020 « Décision du Défenseur des droits n°2020-142 »; Hinde Maghnooui, 2020 « Un dimanche interminable. Ce que le Covid-19 fait aux demandeurs d'asile ».

⁵ Corentin Bailleul et Daniel Senovilla Hernández, 2016, *Dans l'intérêt supérieur de qui?*; Nicolas Fischer et Camille Hamidi, 2016, *Les politiques migratoires*; Serge Slama, 2018, « De la défaillance systémique à la « policarisation » des conditions d'accueil des demandeurs d'asile en France ».

contextes migratoires et politiques⁶. Leurs marges de manœuvre étant réduites, ils/elles apparaissent à bien des égards comme des « variables d'ajustement des politiques publiques » assurant des missions de service public à moindre coût⁷. Face aux paradoxes auxquels doivent faire face les bénévoles et salarié.e.s, plusieurs études soulignent – et ce, bien avant la crise sanitaire – leur détresse et leur sentiment d'impuissance, notamment pour celles et ceux étant en contact direct avec les jeunes mineurs non accompagnés (MNA)⁸. Ils/elles expriment un besoin de prendre davantage de recul sur leurs actions quotidiennes, regrettant « de ne pas avoir plus de temps pour réfléchir ou discuter davantage. »⁹.

Notre recherche¹⁰ s'est effectuée tout au long de l'année 2021. Nous avons travaillé avec trois associations d'aide aux personnes migrantes à Montpellier : La Cimade, RESF34¹¹ et la Croix Rouge. Nous avons développé une méthodologie participative au plus près du terrain, mobilisé des outils de capitalisation des expériences et de co-construction des savoirs. Cette démarche nous conduit à supposer que face à une crise qui dure, et donc qui use davantage les associations, la recherche participative prend tout son sens afin d'accompagner au renforcement du lien social, à la valorisation de l'engagement des bénévoles et à la reconnaissance du travail des salarié.e.s.

Notre argumentaire est structuré en trois axes. Après avoir présenté le fonctionnement du système migratoire dans lequel évoluent les associations, la première partie expose notre grille théorique d'analyse des changements des pratiques associatives. La deuxième partie détaille le protocole méthodologique mobilisé sur le territoire montpellierain, et la troisième partie explique comment l'analyse des changements et notre travail sur le terrain ont révélé les attentes et les besoins renouvelés des accompagnant.e.s. Ces résultats sont discutés en conclusion.

Les changements des pratiques associatives sous l'effet Covid-19 : quel cadre d'analyse ?

Partir des marges des manœuvres réduites des acteurs associatifs

Engager une analyse des changements dans les pratiques associatives sous l'effet de la Covid-19 suppose de situer, à la fois socialement et politiquement, le champ d'action et les missions des acteurs associatifs ici concernés.

⁶ Mathilde Pette, 2015, « Les associations dans l'impasse humanitaire ».

⁷ Matthieu Hély, 2012, « Le travail salarié associatif est-il une variable d'ajustement des politiques publiques ? ».

⁸ Nicolas Fischer, 2012, « Protéger les mineurs, contrôler les migrants »; Ministère de la Justice, 2020, « Rapport annuel d'activité 2019. Mineurs non accompagnés »; Isabelle Rigoni et Chantal Crenn, 2020, « Les mineurs isolés étrangers originaires d'Afrique sub-saharienne en Gironde. Protection de l'enfance, accès à l'éducation et à l'alimentation. ».

⁹ Mathilde Pette, 2015, « Les associations dans l'impasse humanitaire ». p. 23.

¹⁰ Recherche financée par la Maison des Sciences de l'Homme SUD, la Fondation Croix Rouge Française, le Fonds de Dotation de la Compagnie Fruitière, l'UMR ART-Dev et NARRAU.

¹¹ Réseau Éducation Sans Frontière.

Les associations avec lesquelles nous avons travaillé interviennent dans le domaine de l'action sociale auprès des personnes migrantes en France. Elles interagissent avec les administrations qui appliquent les politiques migratoires d'asile et d'accueil, et qui sont chargées d'assurer la prise en charge et la protection des personnes étrangères sur le territoire. Au niveau national et européen, les politiques régissant l'entrée et le séjour des personnes migrantes sont marquées par « une logique de non entrées »¹². À l'échelon local, les règles qui président aux pratiques des agents administratifs intervenant dans les demandes d'asile et de titres de séjour (notamment des préfetures¹³), sont empreintes d'un mécanisme de hiérarchisation entre les personnes migrantes qui s'articule souvent à des stéréotypes et des préjugés¹⁴. Une suspicion générale règne à l'égard des personnes étrangères¹⁵. Les jeunes MNA peuvent notamment être considérés comme des délinquants dont la minorité est contestée, ce qui entraîne des « refus de guichet » lors de leur orientation vers des dispositifs de protection, ainsi que des pratiques administratives et judiciaires discriminatoires, ignorant les droits fondamentaux des mineurs¹⁶. Ces pratiques sont à lire au regard des tensions entre l'État et les départements concernant leur prise en charge¹⁷. Étant mineurs, ces jeunes relèvent du dispositif de protection de l'enfance au niveau départemental. En raison de la saturation de leur dispositif d'accueil et de leur insuffisance de moyens, plusieurs départements y sont toutefois réfractaires¹⁸.

Face au manque de places d'hébergement et aux difficultés d'accès aux droits des personnes étrangères, les missions des associations sont multiples : aide administrative, recherche de solutions d'hébergement, lutte pour l'accès à l'éducation, cours de français, etc. Les associations viennent combler un vide des organisations publiques qui externalisent des secteurs considérés comme non stratégiques, concernant notamment la prise en charge des populations vulnérables¹⁹. Alors qu'elles sont souvent encensées en raison de leur capacité à répondre à la demande sociale, leur autonomie peut être réduite, ce qui s'explique en partie par l'évolution de leur financement. Les financements privés augmentent et les subventions publiques diminuent au profit des financements par commandes publiques²⁰. La

¹² Marion Tissier-Raffin, 2018, « Réinstallation – Admission humanitaire ». p. 4.

¹³ Les préfetures traitent les demandes d'asile et les titres de séjour, <http://www.info-droits-etrangers.org/sejourner-en-france/titres-de-sejour/presentation-des-differents-types-de-titres-de-sejour/> consulté le 18/11/2021.

¹⁴ Florence Greslier, 2007, « La Commission des Recours des Réfugiés ou « l'intime conviction » face au recul du droit d'asile en France »; Aurore Mottet, 2021, « Les femmes et les enfants d'abord. Normes familiales, tri et réinstallation de réfugiés »; Alexis Spire, 2008, *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*.

¹⁵ Xavier Crombé, 2019, « MIE/MNA ».

¹⁶ Corentin Bailleul et Daniel Senovilla Hernández, 2016, *Dans l'intérêt supérieur de qui?*; Isabelle Fréchon et Lucy Marquet, « Les mineurs isolés étrangers. Les inégalités de prise en charge en protection de l'enfance ».

¹⁷ Xavier Crombé, 2019, « MIE/MNA ».

¹⁸ Sarah Przybyl, 2016, « Au cœur du dispositif de protection : processus d'adaptation et de renégociation du projet migratoire des mineurs isolés étrangers à Paris »; Éric Bocciarelli, 2017, « Mineurs non acceptés »; Xavier Crombé, 2019, « MIE/MNA ».

¹⁹ Pierre-Edouard Weill, 2014, « Quand les associations font office de street-level bureaucracy. Le travail quotidien en faveur de l'accès au droit au logement opposable ».

²⁰ Viviane Tchernonog, 2012, « Le secteur associatif et son financement ».

« Les associations peuvent être soumises au droit de la commande publique dans plusieurs cas. En application du 2° de l'article L. 1211-1 du code de la commande publique, une association est un pouvoir adjudicateur si elle a été créée pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial, à la condition que son activité soit financée majoritairement par un pouvoir adjudicateur, que sa gestion soit soumise à un contrôle par un pouvoir

logique d'accompagnement par les subventions laisse place à celle de pilotage et d'évaluation qui exacerbe la concurrence entre les associations. Celles-ci doutent de la pérennité de leurs financements, s'orientent davantage vers des projets à court terme, et les associations qui reposent sur des bénévoles peinent à se maintenir²¹. Dans le même temps, les salarié.e.s du monde associatif travaillent dans des conditions précaires, avec des salaires peu élevés et principalement sous contrats courts.

Ainsi, confrontés à des politiques d'asile et d'accueil restrictives d'un côté, et à un fonctionnement associatif entravé et supervisé de l'autre, les acteurs au contact des personnes migrantes peuvent exprimer un fort sentiment d'impuissance, voire de révolte face aux difficultés pour mener à bien leurs missions et aux situations d'extrême précarité dont ils/elles sont témoins²². Comme d'autres professions en « première ligne de la lutte contre l'exclusion sociale », les salarié.e.s expriment leur besoin de reconnaissance²³. Bénévoles et salarié.e.s sont pris dans différents paradoxes et tentent, dans leurs activités, de rester en adéquation avec leurs idéaux²⁴, ce que doit faire également la structure associative dans son ensemble. Trois dimensions sont constitutives des associations et doivent s'articuler : le projet, l'organisation, et l'action²⁵. Le projet correspond aux missions et aux ambitions de l'association. L'organisation fait référence à son fonctionnement en interne, qu'il s'agisse d'équipes de salarié.e.s ou de bénévoles. Les actions sont développées pour mener à bien le projet.

Au sein du projet IMPCoV, nous avons questionné les incidences de la crise sanitaire sur chacune de ces trois dimensions – projet, organisation, action –, mais aussi sur les articulations entre elles. Nous avons cherché à identifier et qualifier les types de changement qui se jouent au niveau organisationnel et dans les actions quotidiennes de la structure associative, en prêtant une attention toute particulière aux différentes temporalités. L'enjeu était de comprendre également comment les acteurs associatifs percevaient ces changements, en adéquation ou non avec leur projet.

Construire une grille de lecture des changements

adjudicateur ou que son organe d'administration, de direction ou de surveillance soit composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par un pouvoir adjudicateur. Du fait de la nature de leurs missions et des liens de dépendance qui les unissent aux organismes de droit public, les associations remplissant ces conditions sont soumises aux mêmes règles et doivent donc se conformer aux principes de la commande publique. » <https://www.code-commande-publique.com/associations-fondations-pouvoirs-adjudicateurs-externalisez-vos-marches/> consulté le 31/12/2021.

²¹ Matthieu Hély, 2009, *Les métamorphoses du monde associatif*.

²² Carolina Kobelinsky, 2012, « « Il n'y a que l'expulsion à l'horizon » »; Sarah Przybyl, 2017, « Où accueillir les mineurs non accompagnés en France ? »

²³ Abraham Frassen, 1999, « Les travailleurs du non-marchand: héros et victimes ».

²⁴ Isabelle Rigoni et Chantal Crenn, 2020, « Les mineurs isolés étrangers originaires d'Afrique subsaharienne en Gironde. Protection de l'enfance, accès à l'éducation et à l'alimentation. »

²⁵ Julien Bernet et al., 2016, « La gestion des associations ».

Pour interroger les effets de la Covid-19 et les changements induits par la gestion de la pandémie, il était nécessaire de dépasser une approche présentiste des phénomènes²⁶, et une lecture de la pandémie « centrée sur le présent et vécue dans l'instantanéité »²⁷. Nous avons donc considéré les enchevêtrements et les imbrications de différentes temporalités dans l'analyse des processus de changement en étudiant les trajectoires des associations²⁸ et leurs réseaux. Les associations sont en effet des entités en interactions avec différents acteurs dans un système relationnel territorialisé, pouvant être marqué par des rapports de pouvoir et de domination. L'objectif était de reconstituer trajectoires et réseaux sur un pas de temps suffisamment long pour saisir l'avant et le pendant de la crise sanitaire.

Nous nous sommes appuyées sur la grille ci-dessous pour catégoriser la nature et l'impact des changements. Premièrement, dans une approche évolutive pour replacer les événements qui ont rythmé les trajectoires des associations et comprendre s'ils entraînent des ajustements, des adaptations ou des ruptures dans les pratiques. Deuxièmement, dans une approche prospective pour analyser si les acteurs associatifs estiment que ces changements sont provisoires, transitoires ou définitifs.

Tableau 1 : Catégorisation de l'analyse du changement

Approche temporelle du changement	ÉVOLUTIVE			PROSPECTIVE		
Nature du changement	AJUSTEMENT	ADAPTATION	RUPTURE	PROVISOIRE	TRANSITOIRE	DÉFINITIF
Impact/traduction du changement	Pas ou peu de changement de pratiques / modification pour assurer la continuité de l'action associative	Innovation dans la pratique / Captage d'opportunités (effets d'aubaine)	Arrêt, blocage, suspension, immobilisation, interruption, retard, empêchement	Changement réversible, momentané, modifiable, avec retour en arrière possible	Changement momentané mais donnant lieu à une nouvelle configuration/ à un nouveau fonctionnement	Changement irréversible, non modifiable, pas de retour en arrière possible

À partir de cette catégorisation, l'analyse des changements des pratiques associatives nous permet d'estimer les effets de la Covid-19 sur les bénévoles et les salarié.e.s, tout en tenant compte des limites structurelles du système d'accueil et d'accompagnement en France dans lequel les associations sont insérées.

Méthodologie

²⁶ François Hartog, 2003, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*.

²⁷ Anne Rasmussen, Gabriel Girard, et Caroline Izambert, 2021, « Le temps long des épidémies ».

²⁸ Claire Bidart, 2006, « Crises, décisions et temporalités »; Valentine Hélaridot, 2006, « Parcours professionnels et histoires de santé : une analyse sous l'angle des bifurcations ».

Trois associations à Montpellier d'aide aux personnes migrantes

Nous avons privilégié dans notre recherche une entrée sur le terrain par les structures associatives. D'une part, les discours des bénévoles et des salarié.e.s nous permettaient de resituer l'expérience Covid-19 dans les temporalités longues de l'action associative et de l'action publique dans le domaine de l'accueil et de l'intégration. D'autre part, les associations nous ont facilité les rencontres avec les jeunes migrant.e.s isolé.e.s.

Au sein du tissu associatif montpelliérain intervenant auprès du public migrant, nous avons travaillé avec trois collectifs rattachés à des associations d'envergure nationale : la Croix Rouge, La Cimade et RESF. Elles se différencient par leur mode d'action et leur ancienneté sur le territoire.

Le projet de La Cimade²⁹ est de défendre les droits des personnes migrantes et réfugiées, et de les accompagner sur l'ensemble du parcours migratoire. Le groupe de 11 bénévoles avec qui nous avons travaillé à Montpellier assurait des cours de français auprès de jeunes MNA dans leur lieu d'hébergement. Les jeunes y sont pris en charge par une autre association mandatée par le département. Le projet de La Cimade s'est développé suite à un accord avec l'un des éducateurs de l'association intervenant dans l'hôtel et s'est déroulé entre septembre 2020 et juin 2021. Les bénévoles de La Cimade intervenaient en binôme et proposaient des cours de français et d'autres activités (ateliers podcast) pour générer du dialogue et du lien social. Contrairement au reste de l'équipe montpelliéraine de La Cimade (intervenant auprès d'adultes), ce groupe de bénévoles était majoritairement composé de personnes n'ayant pas ou peu d'expériences associatives avant de commencer la mission auprès des jeunes MNA.

À Montpellier, La Cimade travaille en étroite collaboration avec RESF34³⁰. Créée en 2006 à l'initiative de bénévoles de La Cimade, cette organisation composée au moment de l'enquête d'environ 45 membres actifs³¹, partage les locaux de la Cimade. Certain.e.s bénévoles sont par ailleurs membres de plusieurs associations. Le projet de RESF34 est d'accompagner des jeunes étranger.ère.s majoritairement isolé.e.s dans leurs démarches administratives, ainsi que leur accès à l'éducation et à l'hébergement. L'organisation de RESF34 se distingue d'autres associations car le groupe de bénévoles fonctionne en réseaux sans hiérarchie, avec une attribution des rôles en fonction des compétences et appétences de chacun.e. Chaque bénévole, qui a adhéré à la charte commune du réseau, est à même de parler au nom de RESF et de prendre position. Les bénévoles RESF34 accueillent le public lors de permanences hebdomadaires et accompagnent les jeunes au cas par cas. Ils/elles nouent des relations de confiance et s'occupent de façon individualisée d'un petit nombre de jeunes les accompagnant notamment dans leur formation scolaire ou professionnelle et leur accès à un logement.

Concernant la Croix Rouge³², nous avons travaillé avec un dispositif pilote de réinstallation de jeunes réfugié.e.s qui visait à accompagner les bénéficiaires dans leur parcours d'insertion

²⁹ Association créée en 1939.

³⁰ Le Réseau Éducation Sans Frontières a été créé en 2004 à Paris par un collectif d'enseignant.e.s et de parents d'élèves afin de défendre la régularisation des élèves scolarisés sans papiers.

³¹ Une quinzaine de membres assure les permanences hebdomadaires du mercredi.

³² Association loi 1901 reconnue d'utilité publique depuis 1945.

en France³³. Ayant moins de 25 ans, ces jeunes rencontrent des problématiques particulières, ce qui a conduit la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) à vouloir développer des programmes spécifiques qui leur sont dédiés au sein des programmes de réinstallation des personnes réfugiées³⁴ déjà existants et financés par le Fonds européen Asile, Migration et Intégration (FAMI). La DGEF a entamé une réflexion commune avec la Croix Rouge afin de monter ce programme pilote à Montpellier, qui a débuté en juin 2019 et s'est clôturé en juin 2021 (le projet était initialement prévu sur 14 mois, et devait se clôturer en octobre 2020, mais a été prolongé suite à la crise sanitaire, nous y reviendrons). La Croix Rouge a constitué une équipe de 6 salarié.e.s composée de travailleuses et travailleurs sociaux, de professeur.e.s de français et de spécialistes de l'insertion professionnelle³⁵. Cette composition de l'équipe reflète la volonté de la Croix Rouge d'articuler apprentissage du français et insertion professionnelle. L'équipe a construit son propre réseau à Montpellier de manière à mobiliser les ressources locales pour accompagner principalement l'insertion culturelle, sociale et professionnelle des jeunes. Notons ici que la nouveauté du programme, « parachuté » par la direction nationale dans l'Hérault pour reprendre les termes de l'équipe, a induit une charge de travail supplémentaire au début du dispositif. Car, au-delà de ses missions auprès des jeunes, l'équipe a dû dans le même temps se faire une place dans la ville, nouer des collaborations et créer un dialogue avec différents interlocuteurs.

Méthodologie participative et qualitative

Défendant une approche microsociale, le projet IMPCoV s'est attaché à analyser les discours et représentations des acteurs sur le terrain (bénévoles, salarié.e.s, jeunes migrant.e.s isolé.e.s), et à créer des espaces d'écoute et d'échange de pratiques. Notre démarche, croisant recherche-participative, capitalisation et intermédiation, s'est construite avec les acteurs et au fil de la collecte de données. Cela nous a permis de réfléchir au rôle du/de la chercheur.se dans une recherche participative et dans un contexte de recherche en direct.

Nous avons essayé d'instaurer un rapport horizontal entre acteurs associatifs et chercheuses afin que chacun.e tire un bénéfice de sa participation au projet de recherche. Nous avons ainsi prôné une égale reconnaissance des savoirs de chacun.e, en cherchant à gommer les asymétries entre chercheur.se.s et participant.e.s.

³³ Le dispositif a accueilli 48 jeunes (43 Érythréen.ne.s et cinq Somaliennes). Ces personnes sont arrivées entre juillet et décembre 2019 à Montpellier, et ont été logés dans des appartements du parc locatif privé (appartements accueillant en moyenne cinq jeunes – La Croix Rouge a signé les baux locatifs).

³⁴ Les programmes de réinstallation ont été mis en place par le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (HCR) dans les années 1950. Ils ont pour objectif de reconnaître le statut de réfugié ou la protection subsidiaire directement dans les camps de personnes migrantes dans les premiers pays d'asile, et d'accompagner l'insertion de ces personnes dans les pays d'accueil.

³⁵ Au départ l'équipe était composée de 3 personnes, elle s'est ensuite agrandie, et à la fin des contrats de deux personnes, la Croix Rouge a embauché un nouveau salarié pour clôturer les dernières missions.

Premièrement, nous avons poursuivi une démarche de co-construction des savoirs, ou de production des savoirs dite partagée³⁶. L'objectif était d'impliquer les acteurs aux différentes étapes de la recherche, depuis l'élaboration du protocole méthodologique à l'analyse de nos résultats. La phase de restitution aux associations a donc été essentielle dans ce projet, et elle s'est construite en plusieurs étapes : *i*) restituer les premiers résultats en collectif et les discuter ensemble autour de temps de débat (ces temps de restitution ont eu lieu en novembre 2020) ; *ii*) recueillir les retours sur le rapport d'étude écrit ; et *iii*) organiser des temps d'échange à partir d'un podcast, sur lequel nous reviendrons plus loin³⁷. Deuxièmement, la parole des individus n'était pas seulement analysée par l'équipe de recherche afin de répondre à nos questionnements scientifiques, mais elle était vouée à devenir un catalyseur pour l'action³⁸ associative.

En amont du travail de terrain, les protocoles méthodologiques et les grilles d'entretien ont été envoyées aux personnes ressources de chaque association³⁹. Nous les avons mobilisés tout au long du projet pour adapter nos méthodes, et nous nous sommes appuyées sur les ressources internes des associations (RESF34 nous a par exemple partagé des rapports sur leurs activités) et les dispositifs existants. Avec La Cimade, nous avons greffé notre protocole méthodologique aux ateliers podcast déjà mis en place par les bénévoles avec les jeunes MNA.

En nous appliquant à tenir compte des besoins des équipes associatives, nous avons mis en place des ateliers collectifs de deux types. Les premiers ateliers visaient à collecter des données⁴⁰. Ils se sont déroulés autour de la réalisation d'exercices pratiques et de temps de débat, et ont débouché sur des productions collectives⁴¹ avec la Croix-Rouge et RESF34 (carte mentale des systèmes d'acteurs et des trajectoires des associations). Les seconds visaient à restituer nos résultats et à les mettre en débat à la fin du projet. Les associations ont été réunies séparément pour discuter de problématiques qui leurs sont propres⁴². Avec la Croix Rouge, nous avons mené une réflexion sur comment capitaliser les expériences du dispositif pilote de réinstallation en temps de crise sanitaire, et comment penser l'après

³⁶ Chloé Buire, Lucile Garçon, et Esfandiyar Torkaman Rad, 2019, « Partager la géographie. Regards croisés sur l'audiovisuel participatif ».

³⁷ Le projet IMPCoV entame une nouvelle phase de recherche à partir de ces deux dernières étapes, retour sur le rapport écrit et le podcast, afin de continuer à développer de nouvelles méthodes de recherche participative.

³⁸ Cécile Fiorelli, Sophie Chaxel, et Pascale Moity Maïzi, 2014, « Les récits de vie : outils pour la compréhension et catalyseurs pour l'action ».

³⁹ Au début de la recherche, alors que la relation venait de se créer, les acteurs sur le terrain n'ont pas apporté de modifications aux premiers documents envoyés. Peu à peu, la relation de confiance s'étant établie, nous avons appris à coopérer, et les salarié.e.s et bénévoles ont davantage échangé sur notre démarche scientifique.

⁴⁰ Par ailleurs, nous n'avons pas regroupé les structures afin de ne pas exacerber les biais inhérents à ce genre d'exercice : distorsions entre différentes structures, asymétries dans les prises de parole, timidité face au groupe, etc. Jenny Kitzinger, Ivana Markova, et Nikos Kalampalikis, 2004, « Qu'est-ce que les focus groups? ».

⁴¹ Félix Lefebvre, Emmanuel Bonnet, et Florence Boyer, 2017, « Une méthode de cartographie participative des pratiques et représentations urbaines à Ouagadougou (Burkina Faso) ».

⁴² La crise sanitaire en cours a également produit des effets sur cette recherche, ne nous permettant pas de réaliser d'atelier collectif de ce type avec les bénévoles de La Cimade. Les cours de français ont été annulés pendant plusieurs semaines en raison des cas de Covid-19 à l'hôtel où étaient hébergés les jeunes. Notre priorité étant d'effectuer des *focus group* avec les jeunes MNA, dès que cela a été possible, nous les avons priorisés à l'atelier collectif avec les bénévoles.

dispositif. Avec RESF34, nous avons réfléchi aux apprentissages à tirer de la gestion de la pandémie auprès du public migrant ainsi qu'au futur des activités associatives et militantes. Avec La Cimade, l'atelier de restitution a permis de générer un dialogue entre les bénévoles suite à la fin du projet de cours de FLI aux jeunes MNA (certaines continuent à s'impliquer à La Cimade auprès des adultes alors que d'autres ont arrêté), et de tirer des apprentissages de leur expérience commune. Ces ateliers ont mis en perspective les discours des salarié.e.s et des bénévoles et, de manière générale, ils ont permis d'engager une réflexion sur le système d'accueil et d'accompagnement, ses limites et ses pistes d'amélioration, sur le renouvellement des pratiques de chacun.e.

Au total, nous avons réalisé entre mars et novembre 2021 :

- Cinq observations au sein des structures associatives
- Une observation au sein d'un des appartements de jeunes réfugiés accompagnés par la Croix Rouge
- 24 entretiens individuels avec bénévoles, salarié.e.s et jeunes réfugiés accompagnés par la Croix Rouge
- Un atelier collectif avec l'équipe de la Croix Rouge
- Un atelier collectif avec l'équipe RESF34
- Deux *focus groups* autour d'ateliers podcast avec des jeunes MNA
- Trois ateliers de restitutions auprès des membres de chaque association.

Le déroulement des entretiens avec les salarié.es, les bénévoles et les jeunes migrants isolés⁴³, était structuré selon les étapes de la crise sanitaire (premier confinement, second confinement, etc., jusqu'au moment de l'entretien), afin que les personnes racontent leur réalité et expériences, qu'elles opèrent un retour réflexif sur l'inflexion ou non de leurs conditions et méthodes de travail.

La quasi-totalité des entretiens individuels a été enregistrée et retranscrite en intégralité. L'ensemble du matériel audio nous a permis de réaliser un film-audio avec l'appui de l'équipe du pôle audiovisuel de la MSH-SUD. Les méthodes visuelles⁴⁴ dans notre recherche ont un double rôle, celui à la fois de collecter des données et de restituer des résultats afin d'alimenter un débat avec les acteurs concernés. Par le prisme de la Covid-19, le film-audio aborde un aspect de la réalité associative, la relation accompagnant.e - accompagné, du point de vue des bénévoles et salarié.e.s. Il offre un moment d'immersion dans le monde des acteurs associatifs qui relatent leur expérience de l'engagement. Ce médium audio permet alors de questionner la responsabilité des structures associatives dans la prise en charge mentale et émotionnelle des salarié.e.s et bénévoles. Nous inscrivons la réalisation de ce film-audio dans une logique de création-médiation telle que proposée par Laura Corsi et Chloé Buire⁴⁵. Le produit final s'adresse aux personnes enquêtées, et à toutes celles qui partagent leurs expériences ou s'y intéressent. La phase de diffusion aux enquêté.e.s est essentielle car

⁴³ Nous n'avons rencontré que des jeunes hommes sur le terrain.

⁴⁴ Nous employons le terme de méthodes visuelles tel que défini par Alain Bouldoires, Michaël Meyer et Fabien Reix 2017, « Introduction, Méthodes visuelles: définition et enjeux ». Ces méthodes ne se restreignent pas à l'image, fixe ou animée – son usage n'est pas exclusif – mais incluent également l'audio. « Bien qu'imparfait (parler de « méthodes audiovisuelles » paraîtrait plus juste), le terme de « méthodes visuelles » semble devoir être conservé au regard de son institutionnalisation dans le monde universitaire anglo-saxon. » (ibid.).

⁴⁵ Laura Corsi et Chloé Buire, 2019, « Géographies audiovisuelles ».

leurs retours permettront d'ajuster et d'enrichir les analyses en poursuivant ce projet de recherche⁴⁶.

Résultats

Ajustements et adaptations dans les actions et organisation des associations

À partir de l'analyse des trajectoires des associations et de leurs réseaux, nous avons observé à la fois des ajustements et des adaptations dans leurs actions et leur organisation, suite à la crise sanitaire (Tableau 1).

Premièrement, les associations ont ajusté leurs pratiques quotidiennes dès le 1^{er} confinement. Les bénévoles et les salarié.e.s ont suivi des directives nationales, et au sein de leurs équipes locales, ont développé leurs propres initiatives. Ils/elles ont mis en place très rapidement des protocoles sanitaires, et ont commencé à utiliser des outils numériques (ou ont renforcé leur usage) pour dialoguer à distance entre bénévoles et salarié.e.s, et avec les bénéficiaires. Avec les jeunes, les structures ont privilégié l'usage des groupes Whatsapp et Facebook, leur permettant de maintenir le contact et/ou des cours de français en distanciel, en envoyant des exercices et des ressources en ligne. Entre accompagnant.e.s, les associations ont également organisé des réunions en visioconférence, visant à organiser la poursuite de leurs activités, mais aussi pour conserver un lien social, notamment avec les bénévoles seul.e.s en confinement. Suite au 1^{er} confinement, et à la réouverture des locaux associatifs pour tou.te.s, l'usage des outils numériques s'est peu à peu estompé, mais cette expérience a permis de faire émerger de nouvelles réflexions. Les bénévoles de RESF34 se sont notamment interrogés sur la manière d'intégrer au mieux les outils numériques dans leurs pratiques quotidiennes pour s'échanger des informations ou des ressources, former de nouvelles recrues chez les bénévoles, ou numériser les dossiers des jeunes accompagné.e.s. L'équipe s'est heurtée à plusieurs freins et doutes : le besoin de temps pour former l'ensemble des membres à ces outils ; convaincre les réfractaires ; rester en accord avec le projet associatif et ne pas déshumaniser la relation avec les bénéficiaires en utilisant à outrance les outils numériques.

Deuxièmement, les missions quotidiennes des associations ont été adaptées pour faire face à de nouvelles situations de précarités induites par la crise sanitaire. Par exemple, pour répondre aux urgences alimentaires des jeunes migrant.e.s isolé.e.s, RESF34 a mis en place des dispositifs de distributions alimentaires en mobilisant un large réseau inter-associatif. Au-delà du 1^{er} confinement, les associations ont su mobiliser et nouer des collaborations avec de nouveaux partenaires, même dans le cas de l'équipe de salarié.e.s de la Croix Rouge qui, bien que dépourvue d'ancrage long à Montpellier, est parvenue à s'allier à des organismes de formation et d'aide à l'emploi notamment.

⁴⁶ *ibidem*.

Les associations ont su également se saisir de cette crise pour renforcer leur projet et le mener à bien. L'équipe de la Croix Rouge est parvenue à obtenir des fonds supplémentaires pour prolonger le dispositif de réinstallation des jeunes réfugié.e.s en arguant des difficultés inhérentes à la crise sanitaire pour accompagner les bénéficiaires (arrêt des cours de français, difficultés d'accès à l'emploi, etc.). Selon l'équipe, la Covid-19 a été mobilisée comme un prétexte pour prolonger un dispositif pensé sur une trop courte période, en inadéquation avec les temporalités de l'insertion des jeunes réfugié.e.s. Bien que le temps leur ait manqué, ces mois supplémentaires ont été nécessaires pour assurer plusieurs missions.

Ces divers ajustements et adaptations soulignent la force de l'engagement des bénévoles pour poursuivre leurs actions, et celle des salarié.e.s qui ne se contentent pas d'assurer leur mission en « mode dégradé », comme cela leur est enjoint par leur direction en temps de pandémie. Dans le cas des bénévoles de La Cimade, il est à souligner que leur projet de cours de français auprès des jeunes MNA, initialement prévu pour débiter en mars 2020, a été reporté en octobre 2020 du fait de la crise sanitaire (le projet initial de cours destiné aux jeunes MNA était porté par plusieurs associations). Les nouvelles⁴⁷ bénévoles ont donc commencé leurs actions en temps de pandémie, et les ajustements et adaptations en lien avec la crise sanitaire leur ont semblé moins contraignants. Elles ont été davantage affectées par les conséquences de la crise lorsqu'elles ne pouvaient pas se rendre dans le lieu d'hébergement des jeunes en raison des cas de Covid-19. En effet, les accompagnant.e.s des trois structures nous ont expliqué leur frustration de perdre le contact avec les bénéficiaires. Dès que cela est possible, les cours de français en présentiel ont repris, les permanences des associations ont réouvertes, et malgré les interdictions, les accompagnant.e.s se sont déplacé.e.s pour voir les jeunes. Le contact humain et la présence sur le terrain sont l'essence même du travail social pour les salarié.e.s de la Croix Rouge, et de l'engagement bénévole pour les membres RESF34 et de La Cimade.

Ainsi, les accompagnant.e.s ont lutté dès le 1^{er} confinement, et tout au long de la crise sanitaire, pour mener à bien – et au mieux – leurs actions d'aide et d'accompagnement et maintenir le contact avec des jeunes. Toutefois, cette gestion s'est accompagnée de stress, d'une charge de travail supplémentaire et de nouvelles frustrations.

Ruptures et réimposition de rapports de force

Outre les ajustements et les adaptations temporaires des pratiques associatives, la crise sanitaire a entraîné des effets de rupture dans l'organisation des associations et leurs liens avec leurs réseaux d'acteurs.

Premièrement, différentes collaborations avec des partenaires locaux (en particulier dans le domaine culturel) n'ont pas « résisté » à la crise sanitaire, notamment pour la Croix Rouge. Certaines n'ayant jamais repris après la mise à l'arrêt forcé du premier confinement, les ruptures ont été définitives ; ce qui, outre l'impact direct de la crise, peut s'expliquer par la présence récente de l'association sur le territoire montpelliérain.

⁴⁷ Nous nous référons aux bénévoles de La Cimade au féminin car l'équipe de bénévoles est exclusivement composée de femmes.

Deuxièmement, les relations avec la Préfecture de l'Hérault se sont complexifiées. Avant la pandémie, le dialogue était fragile mais existant. Plusieurs associations, dont RESF34, avaient obtenu des rendez-vous trimestriels pour défendre la cause des jeunes migrant.e.s, et également dénoncer les méthodes de l'accueil préfectoral qui imposaient des prises de rendez-vous par voie électronique, alors que « toute administration est [...] tenue de prévoir une alternative à la procédure dématérialisée. »⁴⁸ L'équipe de la Croix-Rouge, quant à elle, nous a relaté les tensions rencontrées au début du dispositif avec la Préfecture, qui était réfractaire à accueillir un nouveau groupe de personnes réfugiées à Montpellier. Le dialogue s'était amélioré au fil du programme. Mais à partir du mois de mars 2020, les démarches liées à la demande d'asile ont été suspendues et les guichets préfectoraux fermés. Leur accès était ensuite restreint, et afin de « faciliter » les procédures, la dématérialisation des prises de rendez-vous a été généralisée. L'obtention d'un rendez-vous n'en est devenue que plus difficile, bloquant les trajectoires administratives de certaines personnes migrantes, et pouvant conduire à des situations graves : irrégularité administrative, perte de l'hébergement, insécurité alimentaire. Les associations sont aujourd'hui confrontées à davantage de difficultés pour défendre les dossiers face à une Préfecture débordée. Pour plusieurs accompagnant.e.s rencontré.e.s, la Covid-19 est arrivée à point nommé pour légitimer des mesures qui renforcent la déshumanisation de l'accueil préfectoral, et diminuent encore davantage les libertés individuelles. Cette déshumanisation ne s'est pas imposée d'elle-même, mais s'appuie sur une organisation déjà en place qui, sous couvert d'optimisation des services administratifs, handicape les populations marginalisées. Ainsi, à bien des égards, l'évènement Covid-19 apparaît comme un « effet d'aubaine » pour la Préfecture, et un moyen de réimposer des rapports de pouvoir et de domination.

En imposant leurs propres règles du jeu, les pouvoirs publics restreignent les associations. Celles qui sont reconnues sur le territoire pour leur position politique fortement affirmée peuvent se retrouver éjectées de programmes en cours et ne plus pouvoir mener à bien leurs actions. Le groupe de bénévoles de La Cimade intervenant auprès des jeunes MNA a ainsi été reconduit durant l'été 2021 par l'association mandatée par le département en charge des jeunes dans le lieu d'hébergement. Les cours de français sont aujourd'hui assurés par une association que les bénévoles de La Cimade jugent moins « politisée ».

Ces premiers résultats montrent que la Covid-19 a révélé des équilibres précaires, et exacerbé des difficultés et situations problématiques déjà existantes. La dégradation des relations avec l'administration préfectorale réduit d'autant plus la marge de manœuvre des associations au sein d'un système d'accueil dans lequel elles occupaient déjà une position périphérique et subalterne, alors même qu'elles sont les seules à prendre en charge de nombreux services à destination des personnes migrantes. Soumises aux nouvelles exigences de la Préfecture en temps de crise sanitaire, elles sont contraintes d'assumer des tâches chronophages et d'orienter leurs actions pour faire face à l'urgence, mettant en péril l'adéquation entre les trois dimensions constitutives des associations, à savoir l'organisation, le projet et le mode d'action⁴⁹.

⁴⁸ Défenseur des droits, 2020, « Décision du Défenseur des droits n°2020-142 ».

⁴⁹ Julien Bernet et al., 2016, « La gestion des associations ».

Besoin de sortir de temporalités trop courtes et d'être écouté

Au-delà de la mise à jour des différents types de changements liés à la crise sanitaire, notre travail de terrain a permis de discuter avec les acteurs associatifs de leur fonctionnement, projet, actions et organisations, et d'avoir leurs retours d'expérience en tant qu'individu et membre d'un collectif. Nous avons questionné leur vécu de la pandémie, mais aussi leur implication dans la structure associative de manière générale, ce qui a permis de dépasser la stricte focale de l'évènement Covid-19, pour le resituer dans les temporalités plus larges du système d'accueil et d'asile, et de l'action associative.

Les bénévoles RESF34 nous ont expliqué leur difficulté à mener des « actions de fond », de plaidoyers notamment, face aux urgences quotidiennes ; par exemple, lorsque les jeunes font l'objet d'une décision de la Préfecture d'obligation de quitter le territoire français (OQTF), lorsqu'il faut trouver des solutions d'hébergement ou, comme lors du 1^{er} confinement, organiser des aides alimentaires d'urgence.

Les bénévoles de La Cimade ont été affectées par les problèmes de gestion du lieu d'hébergement dans lequel elles intervenaient. Elles ont été prises dans un réseau d'acteurs en proie à plusieurs conflits d'intérêts, qui ont affecté leur activité. En effet, les jeunes MNA (dont l'encadrement, comme expliqué plus haut, est géré par une association mandatée par la Préfecture, dont l'envergure est nationale et l'équipe presque exclusivement composée de salarié.e.s) y cohabitent avec des personnes hébergées par le 115, prises en charge par une autre structure associative composée de salarié.e.s. Dans le contexte de la Covid-19, les relations entre les deux « entreprises associatives »⁵⁰, qui gèrent des publics différents et hétérogènes au sein du même hôtel, se sont tendues, ce qui a compliqué les interventions des bénévoles de La Cimade (par exemple, salles non disponibles pour faire cours). Par ailleurs, plusieurs bénévoles ont soulevé la difficulté à ne pas se laisser submerger par l'affect face aux récits de vie des jeunes. Souvent inexpérimentées, elles ont dû apprendre à gérer leurs émotions et à maintenir une bonne distance avec leurs apprenants⁵¹.

Les salarié.e.s de la Croix Rouge ont souligné la contradiction, voire l'incompatibilité, entre leur temps de mission et le délai prévu par le dispositif pilote de réinstallation des jeunes réfugié.e.s. L'équipe devait, initialement en 14 mois, assurer une mission d'insertion recouvrant l'accompagnement dans un parcours de soin, l'apprentissage du français, la formation professionnelle et une solution d'hébergement stable à la sortie du programme. Si l'obtention d'un délai supplémentaire de 10 mois a permis d'alléger la course contre le temps, la réussite du projet s'est avéré largement dépendante du travail « exceptionnel » des salarié.e.s – pour reprendre les termes employés par la cheffe de projet – qui ont largement dépassé leur fiche de poste. En l'occurrence, ce surinvestissement à caractère « exceptionnel » est venu s'ajouter à un mode de fonctionnement ordinaire, déjà soumis à une obligation de résultats compte tenu des financements alloués avec lesquels les salarié.e.s mènent leurs activités⁵². Il est en effet difficile pour des associations comme la Croix Rouge de proposer un suivi sur le temps long aux jeunes accompagnés.e.s, alors que leurs accès aux

⁵⁰ Matthieu Hély, 2009, *Les métamorphoses du monde associatif*.

⁵¹ Cet aspect est abordé dans le film-audio tiré du projet de recherche IMPCoV.

⁵² Matthieu Hély, 2009, *Les métamorphoses du monde associatif*.

droits et à l'emploi sont conditionnés à des démarches administratives fastidieuses⁵³. Ainsi, la conjonction de limites à la fois structurelles et conjoncturelles est apparue comme une source de frustration et de déception pour les salarié.e.s, notamment pour celles et ceux contraints de terminer leur contrat avant la fin du dispositif. Car, soumis au fonctionnement par projet, les contrats signés le sont sur le court terme et ne permettent pas d'aller au bout de la mission d'accompagnement jusqu'à l'autonomie des bénéficiaires. S'ajoute à cela un déficit de reconnaissance, puisqu'ils/elles ont exprimé leur amertume face à une hiérarchie (à l'échelle nationale) qui ne leur a pas fait de retour en fin de programme, ni souligné l'important travail effectué pour maintenir le dispositif.

Ne plus pouvoir assurer des actions de plaidoyer, ou être restreint dans sa capacité à accompagner les personnes migrantes dans un processus complet d'insertion, peut être source de frustration et conduire à un sentiment d'impuissance chez les accompagnant.e.s, en particulier celles et ceux les moins expérimenté.e.s. Nos différents échanges ont mis en avant plusieurs de leurs attentes : le besoin d'être écouté ; de bénéficier d'un accompagnement psychologique et d'analyse de pratiques ; de se détacher de l'urgence quotidienne et du court terme pour prendre du recul ; d'être reconnu dans ses activités salariées ou bénévoles.

Les bénévoles RESF34 n'ont plus le temps de débriefer en fin de permanence, et au sein du programme de réinstallation de la Croix Rouge, aucune initiative de la sorte existait. Bien que La Cimade ait mis en place un dispositif de soutien psychologique, la Psymade, ouvert aux personnes étrangères et aux accompagnant.e.s, celles que nous avons rencontré ne s'y rendaient pas forcément. Ce non recours au dispositif existant peut s'expliquer par les cloisonnements internes entre les différents groupes de bénévoles. Le groupe intervenant auprès des MNA était à l'écart du reste de l'équipe de La Cimade, effectuant leur mission à l'extérieur des locaux associatifs, et s'étant engagé dans l'association récemment (pour la plupart avec la crise sanitaire et au commencement du projet avec les jeunes MNA).

Les entretiens individuels, et surtout les ateliers collectifs et de restitution, ont été l'occasion d'aborder toutes ces dimensions, et de revenir sur les pratiques associatives et les actions menées. Premièrement, les accompagnant.e.s, notamment de La Cimade, ont échangé entre elles quant à la gestion de leurs émotions, et leur manière de répondre (verbalement ou non) aux récits des jeunes, souvent douloureux et révoltants. Deuxièmement, les salarié.e.s et bénévoles ont pu engager une démarche rétrospective et réflexive sur leur manière de travailler et leurs décisions passées, certaines prises à la hâte, impactant leurs projet et actions. Cela leur a permis également de questionner leur façon d'interagir avec leurs partenaires et, dans le cas de RESF34, de réfléchir à comment mieux préparer l'arrivée des nouveaux bénévoles, favoriser leur insertion et motiver leur implication, en modernisant peut-être certains outils en interne afin de transmettre l'information et les connaissances nécessaires à leur engagement. Enfin, ces moments d'échanges collectifs ont été l'occasion, pour toutes les structures, de prendre conscience des efforts et de l'abnégation de chacun.e pour mener les actions de l'association, mais aussi et surtout de le verbaliser.

⁵³ Shoshana Fine, Hélène Soupios-David, et Alexia Duvernoy, 2018, « Rapport National -NIEM. L'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale en France »; Davide Tisato, 2017, « Le temps interstitiel des demandeurs d'asile. Stratégies de contre-pouvoir et réappropriation partielle d'une temporalité imposée ».

Conclusion

À partir de la mobilisation d'outils participatifs et en créant des espaces d'échanges, le projet de recherche IMPCoV a permis aux acteurs associatifs d'énoncer leurs besoins et d'opérer un retour réflexif sur leurs expériences en temps de pandémie, et en tant que bénévole ou salarié.e. Tout au long du travail de terrain, nous avons été confortées à l'idée d'une pertinence à créer des temps et des espaces dédiés, par l'intermédiaire de la recherche, pour alimenter l'autoréflexivité des acteurs associatifs, valoriser leurs initiatives et déployer leur capacité à déconstruire leurs pratiques.

En construisant une grille d'analyse des changements, nous avons pu observer que les bénévoles et les salarié.e.s ont opéré différents ajustements pour faire face aux premières urgences liées à la crise sanitaire, et ont adapté leurs pratiques. Bien que ces ajustements et adaptations aient pu être provisoires, ils ont permis d'engager des réflexions sur les manières de faire et l'organisation en interne des associations. En ce sens, nous pouvons supposer que les changements opérés pour continuer de mener à bien les missions, peuvent conduire à des fonctionnements renouvelés après la crise sanitaire. Les accompagnant.e.s ont également cherché à nouer de nouvelles relations, ou a mobilisé un réseau d'acteurs déjà en place. Toutefois, la crise sanitaire a induit des ruptures dans leur réseau, certaines qu'ils/elles jugent définitives.

L'analyse des changements, de toute nature, démontre comment la réponse des accompagnant.e.s à la Covid-19 – qu'il s'agisse des bénévoles ou des salarié.e.s – tient à la force de leurs convictions et au sens qu'ils donnent à leur engagement. Leur volonté à poursuivre et mener à bien leur mission, alors même que l'événement Covid-19 est venu compliquer un fonctionnement ordinaire déjà fortement dégradé, a permis de surpasser les difficultés et les risques induits par la crise sanitaire, et de maintenir les projets des associations. Cela étant, l'analyse a également montré les limites et lignes de fissure de la capacité d'innovation, d'adaptation et de résistance des accompagnant.e.s. Leur vécu atteste, d'une part, d'un hiatus temporel dans la conduite de leur mission, à savoir l'incompatibilité entre le temps court du projet – soumis aux exigences de l'urgence et l'obligation de résultats à court terme – et le temps long nécessaire à un réel accompagnement et à l'insertion des personnes migrantes. Ce vécu révèle, d'autre part, la déconnexion entre les salarié.e.s sur le terrain et leur hiérarchie, dimension également exacerbée par la crise sanitaire. Les salarié.e.s seul.e.s « au front », ont verbalisé un sentiment de solitude, voire d'abandon. À ce titre, les structures associatives horizontales, comme RESF34, se distinguent par une plus forte souplesse d'organisation et leur faculté à faire corps, en s'appuyant sur les compétences de chacun.e. Enfin, le vécu des accompagnant.e.s témoigne du coût psychosocial comme corollaire de leur engagement.

Notre recherche vient ainsi corroborer d'autres travaux, employant des méthodes qualitatives, sur les travailleuses et travailleurs sociaux et les bénévoles pendant la crise sanitaire. Les résultats du projet de recherche Covidép Homeless ont notamment mis en

avant l'importance à prendre en compte la santé mentale des bénévoles⁵⁴, comme on pourrait le faire dans le cas de la santé au travail, afin de les accompagner face aux risques dans leurs pratiques⁵⁵ et de reconnaître leur besoin de pairs aidants.

Cette étude, rejoignant là aussi d'autres travaux, (re)questionne également le système d'accueil et d'asile en France, et l'externalisation de nombreux services publics vers les associations. Comme nous l'avons démontré, les bénévoles et salarié.e.s peinent à effectuer leurs actions quotidiennes, entravées par des obstacles organisationnels et administratifs, et à maintenir l'adéquation de leurs pratiques avec leur projet associatif et leurs idéaux. Les acteurs associatifs doivent s'adapter aux normes imposées par leurs financeurs et/ou les administrations avec lesquelles elles interagissent. Les retours d'expérience des bénévoles et des salarié.e.s sur la pandémie, et leurs revendications plus globales, méritent l'attention des pouvoirs publics et de l'ensemble de la société civile, notamment lorsqu'ils/elles se voient réimposer des rapports de force par les acteurs publics.

En dernier lieu, cette étude participe à un débat plus large en sciences humaines et sociales sur la place et le rôle des chercheur.se.s sur le terrain, et en tant qu'observat.eur.rices de périodes « extra ordinaires » comme la pandémie de Covid-19. Ces moments de crise ont tendance en effet à être instrumentalisés et décontextualisés dans les débats publics et médiatiques, avec un discours – parfois misérabilistes – autour de la vulnérabilité accrue de populations fragiles, en contradiction pourtant avec l'évolution des politiques publiques (en l'occurrence ici migratoires). Dans ce contexte, des recherches participatives et qualitatives, au plus près des réalités vécues, s'avèrent d'autant plus pertinentes. Nous défendons en ce sens une approche micro-sociale au contact du terrain, qui permet à la fois d'alimenter et de construire la recherche et l'action, permettant une mise à distance nécessaire de chacun.e sur ses propres pratiques. De cette manière, des apprentissages, des savoirs et des méthodes répliquables peuvent être tirés de cette recherche, pour permettre aux associations, en l'occurrence, d'améliorer l'encadrement, la prise de risques psycho-sociaux et les pratiques des bénévoles et salarié.e.s, pour une meilleure mise en œuvre des projets.

Bibliographie

Agier, Michel, Louis Barda, Véronique Nahoum Grappe, Claire Rodier, et Nan Suel. « Personnes migrantes en centres de rétention et campements. Désencamper pour protéger ». *De facto [En ligne]*, 2020, Les migrants dans l'épidémie : un temps d'épreuves cumulées, n° 18. <http://icmigrations.fr/2020/04/07/defacto-018-01/>.

Akyaz, Yeter, et Sophie Gisclard. *Auto Défense Alimentaire*, 2020. <http://archive.org/details/auto-defense-alimentaire>.

⁵⁴ Les bénévoles sont soumis à un « rythme de travail souvent effréné et impactant la vie personnelle, [à des] tâches exigeantes sur le plan émotionnel et social, [aux] conflits d'ordre éthique, [au] sentiment d'impuissance, [à l'] exposition aux risques infectieux, de violence, etc. » Olivia Nevissas et al., 2020, « Les personnes en situation de sans-abrisme face à la Covid-19 ». p. 2.

⁵⁵ *ibidem*. p. 2.

Bailleul, Corentin, et Daniel Senovilla Hernández. "Dans l'intérêt supérieur de qui? enquête sur l'interprétation et l'application de l'article 3 de la Convention internationale des droits de l'enfant dans les mesures prises à l'égard des mineurs isolés étrangers en France". Poitiers: MIGRINTER, 2016.

Bernet, Julien, Philippe Eynaud, Olivier Maurel, et Corinne Vercher-Chaptal. « La gestion des associations ». *VST - Vie sociale et traitements*, 2016, vol. 3, n° 131, p. 51-54.

Bidart, Claire. « Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques ». *Cahiers internationaux de sociologie*, 2006, vol. 120, n° 1, p. 29-57. <https://doi.org/10.3917/cis.120.0029>.

Bocciarelli, Éric. « Mineurs non acceptés ». *Deliberee*, 2017, n° 2, p. 55-59.

Bouloires, Alain, Michaël Meyer, et Fabien Reix. « Introduction, Méthodes visuelles: définition et enjeux ». *Revue française des méthodes visuelles*, 2017, n° 1.

Buire, Chloé, Lucile Garçon, et Esfandyar Torkaman Rad. « Partager la géographie. Regards croisés sur l'audiovisuel participatif ». *Revue française des méthodes visuelles*, 2019, n° 3, p. 93-114.

Corsi, Laura, et Chloé Buire. « Géographies audiovisuelles ». *Revue française des méthodes visuelles*, 2019, n° 3, p. 7-16.

Crombé, Xavier. « MIE/MNA : un accueil sous tension ». *Empan*, 2019, vol. 4, n° 116, p. 24-29.

Défenseur des droits. « Décision du Défenseur des droits n°2020-142 », 10 juillet 2020.

Desgrées du Loû, Annabel. « Être confinée en hôtel social ou en centre d'hébergement d'urgence ». *De facto [En ligne]*, 2020, Les migrants dans l'épidémie : un temps d'épreuves cumulées, n° 18. <http://icmigrations.fr/2020/04/07/defacto-018-03/>.

Fine, Shoshana, Hélène Soupios-David, et Alexia Duvernoy. « Rapport National -NIEM. L'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale en France », 2018.

Fiorelli, Cécile, Sophie Chaxel, et Pascale Moity Maïzi. « Les récits de vie : outils pour la compréhension et catalyseurs pour l'action ». *Interrogations?*, 2014, n° 17, p. 1-14.

Fischer, Nicolas. « Protéger les mineurs, contrôler les migrants ». *Revue française de sociologie*, 2012, vol. 53, n° 4, p. 689-717.

Fischer, Nicolas, et Camille Hamidi. *Les politiques migratoires*. La Découverte. Repères. Paris, 2016.

Frassen, Abraham. « Les travailleurs du non-marchand: héros et victimes ». *Recherches sociologiques*, 1999, n°2, p. 159-81.

Fréchon, Isabelle, et Lucy Marquet. « Les mineurs isolés étrangers. Les inégalités de prise en charge en protection de l'enfance ». Paris: INED, 2018.

Greslier, Florence. « La Commission des Recours des Réfugiés ou « l'intime conviction » face au recul du droit d'asile en France ». *Revue européenne des migrations internationales*, 2007, vol. 23, n°2, p. 107-33. <https://doi.org/10.4000/remi.4175>.

Hartog, François. *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*. Seuil. « La Librairie du XXIe siècle ». Paris, 2003.

Hélaridot, Valentine. « Parcours professionnels et histoires de santé : une analyse sous l'angle des bifurcations ». *Cahiers internationaux de sociologie*, 2006, vol. 1, n° 120, p. 59-83.

Hély, Matthieu. « Le travail salarié associatif est-il une variable d'ajustement des politiques publiques ? » *Informations sociales*, 2012, n° 172, p. 34-42.

— — — . *Les métamorphoses du monde associatif*. Paris: PUF, 2009.

Kitzinger, Jenny, Ivana Markova, et Nikos Kalampalikis. « Qu'est-ce que les focus groups? » *Bulletin de psychologie*, Groupe d'étude de psychologie, 2004, tome 57, n° 3, p. 237-43.

Kobelinsky, Carolina. « « Il n'y a que l'expulsion à l'horizon » : Le dilemme des travailleurs sociaux des centres d'accueil pour demandeurs d'asile en France ». *Le sujet dans la cite Actuels*, 2012, vol. 1, n° 1, p. 24-35.

Lefebvre, Félix, Emmanuel Bonnet, et Florence Boyer. « Une méthode de cartographie participative des pratiques et représentations urbaines à Ouagadougou (Burkina Faso) ». *EchoGéo [Online]*, 2017, n° 40. <https://doi.org/10.4000/echogeo.14978>.

Maghnouji, Hinde. « Un dimanche interminable. Ce que le Covid-19 fait aux demandeurs d'asile ». Text. EHESS. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 18 mai 2020. <https://www.ehess.fr/fr/carnet/coronavirus/dimanche-interminable-que-covid-19-fait-aux-demandeurs-dasile>.

Ministère de la Justice. « Rapport annuel d'activité 2019. Mineurs non accompagnés », 2020.

Mottet, Aurore. « Les femmes et les enfants d'abord. Normes familiales, tri et réinstallation de réfugiés ». *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 2021, vol. 86, n° 1, p. 193-215.

Nevissas, Olivia, Aurélie Tinland, Cyril Farnarier, Émilie Mosnier, et Marine Mosnier. « Les personnes en situation de sans-abrisme face à la Covid-19 : étude sur des éléments d'une praxis humanitaire chez des acteurs associatifs de Marseille ». *Alternatives Humanitaires*, 2020, n° 15, p. 35-47.

Pette, Mathilde. « Les associations dans l'impasse humanitaire ». *Plein droit*, 2015, n° 104, p. 22-26.

Przybyl, Sarah. *Au coeur du dispositif de protection : processus d'adaptation et de renégociation du projet migratoire des mineurs isolés étrangers à Paris*. Thèse de doctorat, Université de Poitiers, 2016.

— — —. « Où accueillir les mineurs non accompagnés en France? Enjeux de la construction d'un territoire de protection ». *EchoGéo*, 2017, n° 42. <https://doi.org/10.4000/echogeo.15162>.

Rasmussen, Anne, Gabriel Girard, et Caroline Izambert. « Le temps long des épidémies ». *Mouvements*, 2021, vol. 1, n° 105, p. 55-67.

Rigoni, Isabelle, et Chantal Crenn. « Les mineurs isolés étrangers originaires d'Afrique subsaharienne en Gironde. Protection de l'enfance, accès à l'éducation et à l'alimentation. », 2020.

Slama, Serge. « De la défaillance systémique à la « policarisation » des conditions d'accueil des demandeurs d'asile en France ». *La Revue des droits de l'homme. Revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux*, 2018, n° 14. <https://doi.org/10.4000/revdh.4238>.

Spire, Alexis. *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*. Raisons d'agir. Paris, 2008.

Tchernonog, Viviane. « Le secteur associatif et son financement ». *Informations sociales*, 2012, n° 172, p. 11-18.

Tisato, Davide. « Le temps interstitiel des demandeurs d'asile. Stratégies de contre-pouvoir et réappropriation partielle d'une temporalité imposée ». *Migrations Société*, 2017, vol. 2, n° 168, p. 119-35.

Tissier-Raffin, Marion. « Réinstallation – Admission humanitaire : solutions d'avenir pour protéger les réfugiés ou cheval de Troie du droit international des réfugiés ? » *La Revue des*

LACRAMPE-CAMUS Itane, TROUSSELLE Anaïs, CORTES Geneviève, JOUHANNEAU Cécile « Pratiques associatives d'aide aux personnes migrantes face à la Covid-19 : adaptations, ruptures et besoins renforcés »

droits de l'homme. Revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux, 2018, n° 13. <https://doi.org/10.4000/revdh.3405>.

Weill, Pierre-Edouard. « Quand les associations font office de street-level bureaucracy. Le travail quotidien en faveur de l'accès au droit au logement opposable ». *Sociologie du travail*, 2014, 56, n° 3, p. 298-319.